



SwissLife



Fondation collective Swiss Life pour la prévoyance complémentaire

Rapport de gestion 2009

Sommaire

2	Avant-propos du président
4	Rapport annuel du gérant
6	Bilan
8	Compte d'exploitation
10	Annexe aux comptes annuels 2009
10	I Bases et organisation
11	II Membres actifs et bénéficiaires de rentes
11	III Mode de réalisation de l'objectif
11	IV Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence
12	V Risques actuariels, couverture des risques, degré de couverture
13	VI Explications relatives aux placements et au résultat net des placements
14	VII Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation
18	VIII Prescriptions de l'autorité de surveillance
18	IX Autres informations relatives à la situation financière
19	X Événements postérieurs à la date du bilan
20	Rapport de l'organe de contrôle

Avant-propos du président

C'est avec grand plaisir que je vous remets ci-joint le premier rapport annuel de la Fondation collective Swiss Life pour la prévoyance complémentaire. Avec la fusion des cinq anciennes fondations en une seule fondation collective, Swiss Life a franchi une étape importante vers une prévoyance efficiente et moins lourde à gérer.

Après la chute historique des marchés financiers en 2008, la situation s'est améliorée l'année passée. Les institutions de prévoyance ont toutefois encore dû faire face à d'importants problèmes. La rémunération des obligations – catégorie de placement importante – a atteint un plancher record. Une évolution positive a toutefois été enregistrée au niveau des actions. Par ailleurs, les institutions de prévoyance n'ont souvent réussi à compenser qu'en partie les déficits de l'année précédente. Les réserves constituées à ce jour sont en particulier encore insuffisantes.

Les clients qui ont conclu une assurance complète ont été moins touchés par les turbulences des marchés financiers, puisqu'ils jouissent de garanties contre les pertes. Ce sont précisément les petites et moyennes entreprises qui profitent pleinement des avantages offerts par une assurance complète.

Les solutions d'assurance complète doivent disposer de conditions cadres légales qui soient réalisables. Or, l'absence de formule de calcul du taux d'intérêt minimal ainsi que les taux de conversion fixés au niveau légal ne constituent pas des conditions cadres correctes. La votation populaire sur la baisse plus rapide du taux de conversion est par conséquent décisive pour la prévoyance professionnelle dans son ensemble.

Des garanties transparentes, viables et durables sont dans l'intérêt du client et renforcent la confiance dans la prévoyance professionnelle. Les prestations promises peuvent alors aussi être versées lorsque la situation économique est difficile. En outre, le client ne doit pas craindre de devoir résorber des découverts ou de financer – avec sa prévoyance surobligatoire – des prestations exagérées assurées dans le cadre du régime obligatoire de la prévoyance professionnelle. C'est pour cette raison que Swiss Life s'engage activement en faveur d'une politique de fixation des garanties qui joue la carte de la prudence, afin d'assurer la pérennité de la prévoyance professionnelle.

Zurich, janvier 2010

Andreas Zingg

Président du conseil de fondation



Andreas Zingg



Rapport annuel du gérant

CONTEXTE ÉCONOMIQUE 2009 — Au début de l'année 2009, l'économie mondiale a connu une récession sans précédent depuis plus de 60 ans. Pourtant, depuis la faillite de Lehman Brothers à l'automne 2008, les banques centrales et les gouvernements avaient tenté de redresser la situation en injectant des capitaux frais et en intervenant au niveau fiscal. Grâce à ces mesures coordonnées, l'on a pu constater au deuxième trimestre 2009 que le démantèlement des stocks dans les secteurs industriels avait été trop important. À partir du mois de juillet, la production industrielle a de nouveau commencé à augmenter. En été, un regain de confiance a pu être observé chez les investisseurs, indiquant que l'économie internationale avait renoué avec la croissance. Les économies asiatiques se sont révélées particulièrement robustes, et les volumes d'exportation de cette région ont connu un net redressement. Suite à la baisse conjoncturelle globale, le risque d'une déflation a aussi été évoqué. Une telle évolution aurait eu pour conséquence un report des décisions en matière d'investissement et de consommation, ce qui aurait accentué la récession. En Suisse, le renchérissement mesuré à l'indice national des prix à la consommation a chuté pour inscrire à un niveau plancher de -1,2% en juillet 2009. Suite à l'élimination des effets comptables engendrés par la baisse des prix de l'énergie l'année précédente, le renchérissement est remonté à 0,3 % en fin d'année.

L'AUTORITÉ DE SURVEILLANCE — Début 2010, l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) a confirmé par écrit que les documents composant les rapports de la Fondation collective Swiss Life pour la prévoyance complémentaire relatifs à l'exercice 2008 ont été consultés et examinés en détail. L'OFAS a pris note de la recommandation de l'organe de révision d'approuver les comptes annuels 2008 et atteste à l'intention de la fondation que le rapport établi n'appelle pas de remarque.

LA FONDATION COLLECTIVE SWISS LIFE POUR LA PREVOYANCE COMPLÉMENTAIRE EN 2009

— Après avoir repris en 2005 les portefeuilles d'assurance vie collective «La Suisse» et «Vaudoise Assurances», Swiss Life a procédé à la fusion des fondations enregistrées en 2008. L'année 2009 a elle aussi été placée sous le signe de cette fusion. En plus de la Zürcher Gemeinschaftsstiftung der Schweizerischen Lebensversicherungs- und Rentenanstalt, Zurich, quatre autres fondations collectives étaient actives jusqu'à fin 2008 dans le domaine de la prévoyance professionnelle surobligatoire. Il s'agit des fondations ci-dessous, qui ont fusionné avec la nouvelle Fondation collective Swiss Life pour la prévoyance complémentaire:

- Berner Gemeinschaftsstiftung der Schweizerischen Lebensversicherungs- und Rentenanstalt zur Förderung der Personalfürsorge, Berne;
- Fondation commune de la Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine pour encourager la prévoyance en faveur du personnel des entreprises en Suisse romande et au Tessin, Lausanne;
- Completa – fondation collective de La Suisse, Société d'assurances sur la vie, Lausanne;
- Fondation collective interprofessionnelle Vaudoise Assurances, Lausanne.

Les cinq fondations poursuivaient le même but, à savoir la réalisation de la prévoyance professionnelle surobligatoire pour les sociétés qui leur étaient affiliées. Elles ont fusionné pour des raisons d'efficacité. Vous trouverez des détails relatifs à la procédure dans le rapport du gérant de l'année passée. Cette année, le rapport de gestion porte pour la première fois sur la nouvelle constellation réduite à une seule fondation.

Dans le cadre de ces travaux, la gérante Swiss Life a adapté son organisation interne et créé, de concert avec la Gérance des fondations, un service chargé de gérer toutes

les institutions de prévoyance en faveur du personnel (enregistrées et non enregistrées) exploitées par Swiss Life. Font exception à cette règle la VSI et la VSA, les deux fondations responsables du personnel de Swiss Life. Il en résulte d'importantes synergies au niveau de l'organisation, de la communication, de la comptabilité et des questions d'ordre juridique. En 2009, la Gérance des fondations a posé, dans de nombreux domaines, les bases d'un développement prometteur.

LE CONSEIL DE FONDATION – Le conseil de fondation de la Fondation collective Swiss Life pour la prévoyance complémentaire s'est constitué lors de sa séance du 20 mai 2009, au cours de laquelle les deux nouveaux membres proposés par la fondatrice pour le mandat du 1er janvier au 31 décembre 2010 ont été élus à l'unanimité. Les membres du conseil de fondation sont les suivants:

HEINZ ALLENSPACH – ancien délégué de l'Union centrale des associations patronales suisses, Fällanden;
 ANTON LAUBE – directeur financier/controller du groupe Suhner Holding AG, Brugg;
 GIORGIO PELLANDA – Gruppo Ospedaliero Ars Medica, Clinica Sant' Anna, Sorengo;
 ANDREAS ZINGG – directeur, Swiss Life, Zurich;
 HANS-JAKOB STAHEL – directeur, Swiss Life, Zurich;
 CLAUDE MAILLARD – directeur adjoint, Swiss Life, Zurich.

Lors de sa séance constitutive, le conseil de fondation a élu Andreas Zingg comme président, Claude Maillard comme vice-président et le responsable du procès-verbal comme nouveau gérant.

Durant l'exercice de référence, le nouveau conseil de fondation a pris deux décisions par voie de circulaire et n'a pas tenu d'autre séance.

Raymond A. Kröbl
 Gérant



Raymond A. Kröbl

Bilan

Bilan au 31 décembre

En CHF

	Annexe	31.12.2009	31.12.2008
ACTIF			
CAPITAL DE LA FONDATION: AVOIRS À LONG TERME DE LA FONDATION			
		114 602	114 602
Avoirs sur les comptes courants des œuvres de prévoyance		64 681 506	94 788 688
Réserves de contributions des œuvres de prévoyance	VII.5	21 996 162	19 419 206
Compte courant fonds de garantie		242 253	242 169
TOTAL DES CRÉANCES SUR SWISS LIFE		86 919 921	114 450 062
Arriéré de cotisations		3 574 190	25 775 520
TOTAL DES CRÉANCES SUR LES ŒUVRES DE PRÉVOYANCE		3 574 190	25 775 520
TOTAL DES CRÉANCES		90 494 111	140 225 582
AVOIRS EN TITRES DES ŒUVRES DE PRÉVOYANCE	VI.2	2 311 452	1 380 741
TOTAL DES PLACEMENTS		92 920 165	141 720 925
TOTAL DE L'ACTIF		92 920 165	141 720 925

Bilan au 31 décembre

En CHF	Annexe	31.12.2009	31.12.2008
PASSIF			
Cotisations payées d'avance		46 118 711	65 225 982
Autres dettes		-	-
Avoirs en titres		2 311 452	1 380 741
TOTAL DES DETTES ENVERS DES ŒUVRES DE PRÉVOYANCE		48 430 163	66 606 723
Créances sur des employeurs affiliés		3 574 190	25 775 520
TOTAL DES DETTES ENVERS SWISS LIFE		3 574 190	25 775 520
TOTAL DES DETTES		52 004 353	92 382 242
COMPTE DE RÉGULARISATION PASSIF			
		242 253	242 169
Réserves de contributions de l'employeur	VII.5	21 996 162	19 419 206
TOTAL DES RÉSERVES DE CONTRIBUTIONS DE L'EMPLOYEUR		21 996 162	19 419 206
Fonds libres	VII.6	14 721 521	15 444 322
Réserves d'excédent	VII.4	3 841 274	14 118 384
TOTAL DES FONDS LIBRES ET DES RÉSERVES DES ŒUVRES DE PRÉVOYANCE		18 562 795	29 562 706
CAPITAL DE LA FONDATION		114 602	114 602
EXCÉDENT DES PRODUITS/CHARGES		-	-
TOTAL DU PASSIF		92 920 165	141 720 925

Compte d'exploitation

En CHF

	Annexe	2009	2008
COTISATIONS ET APPORTS ORDINAIRES ET AUTRES			
Cotisations des salariés		31 974 503	32 642 512
Contributions des employeurs		81 624 652	82 886 968
TOTAL DES COTISATIONS		113 599 155	115 529 480
Utilisation des réserves de contributions des employeurs		-2 777 921	-2 159 842
Utilisations fonds libres		-108 785	-214 479
Primes uniques et rachats		67 916 663	65 666 650
Apports dans la réserve de contributions des employeurs		7 314 065	6 079 693
Apports aux fonds libres		2 871 475	19 041 753
Intérêts moratoires sur cotisations		1 001 535	1 120 687
TOTAL DES COTISATIONS ET APPORTS ORDINAIRES ET AUTRES		189 816 187	205 063 943
Prestations d'entrée			
Apports de libre passage		24 013 076	24 620 161
Versements anticipés pour la propriété du logement / divorce		674 562	1 091 021
TOTAL DES PRESTATIONS D'ENTRÉE		24 687 638	25 711 182
TOTAL DES APPORTS PROVENANT DE COTISATIONS ET PRESTATIONS D'ENTRÉE		214 503 825	230 775 125
Prestations réglementaires			
	VII.2		
Rentes de vieillesse		-13 027 766	-13 754 089
Rentes de survivants		-3 843 644	-3 767 768
Rentes d'invalidité		-3 716 364	-4 201 928
Autres prestations réglementaires		-2 569 440	-2 867 178
Prestations en capital à la retraite		-66 646 438	-69 124 200
Prestations en capital au décès et à l'invalidité		-9 330 996	-3 635 169
TOTAL DES PRESTATIONS RÉGLEMENTAIRES		-99 134 647	-97 350 331
Prestations de sortie			
Prestations de libre passage en cas de sortie		-48 067 159	-62 231 701
Prestations de libre passage en cas de dissolution de contrat		-41 098 080	-71 983 305
Prestations de libre passage provenant de comptes courants des œuvres de prévoyance		-2 510 616	-5 490 874
Prestations de libre passage en cas de transfert		-2 479 331	-2 172 079
Versements anticipés pour la propriété du logement		-5 034 691	-6 252 841
Versements anticipés pour cause de divorce		-917 043	-3 084 885
TOTAL DES PRESTATIONS DE SORTIE		-100 106 920	-151 215 684
TOTAL DES DÉPENSES RELATIVES AUX PRESTATIONS ET VERSEMENTS ANTICIPÉS		-199 241 566	-248 566 016

Compte d'exploitation

En CHF

	Annexe	2009	2008
DISSOLUTION ET CONSTITUTION DE CAPITAUX DE PRÉVOYANCE ET DE RÉSERVES DE CONTRIBUTIONS			
Dissolution de capitaux de prévoyance et de réserves de contributions		19 145 329	18 026 856
Constitution de capitaux de prévoyance et de réserves de contributions		-10 185 540	-25 121 447
TOTAL DES CAPITAUX DE PRÉVOYANCE ET DES RÉSERVES DE COTISATIONS CONSTITUÉS		8 959 789	-7 094 591
PRODUITS DE PRESTATIONS D'ASSURANCE			
Prestations d'assurance		193 383 290	239 782 376
Parts aux bénéficiaires des assurances	VII.1	2 382 770	15 639 288
Intérêts crédités pour intérêts moratoires aux destinataires		1 520 185	2 331 183
TOTAL DES PRODUITS DE PRESTATIONS D'ASSURANCE		197 286 245	257 752 847
CHARGES D'ASSURANCE			
Primes d'épargne	VII.1	-85 420 658	-85 165 109
Primes de risque		-20 817 077	-22 661 088
Primes pour frais de gestion	VII.3	-7 126 163	-7 456 143
PRIME VERSÉE À SWISS LIFE		-113 363 899	-115 282 340,1
Prime de renchérissement versée à Swiss Life		34	140
Versements uniques à l'assurance		-92 737 507	-91 377 832
Utilisation de la part aux bénéficiaires d'assurance		-2 382 770	-15 639 288
Cotisations au fonds de garantie		-242 253	-242 169
Utilisation des réserves de contributions des employeurs		-40 501	-
Utilisations fonds libres		-11 228 174	-7 989 582
Charges d'intérêts pour intérêts moratoires		-1 520 185	-2 331 183
TOTAL DES CHARGES D'ASSURANCE		-221 515 255	-232 862 255
RÉSULTAT NET DE L'ACTIVITÉ D'ASSURANCE	VII.1	-6 963	5 111
(Total des apports, des dépenses, de la constitution/dissolution, des produits et charges d'assurance)			
RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS			
Produit des intérêts sur créances		536 440	1 031 399
Charges d'intérêts sur les créances		-536 440	-1 031 399
Plus-values réalisées sur les titres des œuvres de prévoyance	VII.1	38 769	3 162
Moins-values réalisées sur les titres des œuvres de prévoyance	VII.1	-4 749	-100 211
Plus-values latentes sur les titres des œuvres de prévoyance	VII.1	1 043 656	-
Moins-values latentes sur les titres des œuvres de prévoyance	VII.1	-209 758	-4 016 352
Constitution de réserves due au résultat des titres pour les œuvres de prévoyance	VII.1	-867 918	4 113 402
TOTAL DU RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS		-	-
AUTRES PRODUITS	VII.1	101 236	242 421
AUTRES CHARGES	VII.1	-94 273	-247 532
EXCÉDENT DES PRODUITS/CHARGES		0	0

Annexe aux comptes annuels 2009

I Bases et organisation

I.1 FORME JURIDIQUE ET BUT — La Fondation collective Swiss Life pour la prévoyance complémentaire existe depuis 1961. Elle est à la disposition des clients de Swiss Life qui peuvent ainsi réaliser la partie de la prévoyance professionnelle excédant l'assurance obligatoire selon la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP).

Elle a pour but de permettre aux employeurs la mise en œuvre de la prévoyance subobligatoire en faveur de leur personnel sans qu'ils n'aient à supporter les frais ni à effectuer les travaux administratifs inhérents à la constitution et à la gestion d'une fondation propre.

I.2 ENREGISTREMENT ET FONDS DE GARANTIE — La fondation est une institution de prévoyance non enregistrée et son domaine d'activité sort du cadre de l'assurance obligatoire selon la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP). Elle est affiliée au fonds de garantie et est soumise à la surveillance de la Confédération.

I.3 INDICATION DE L'ACTE ET DES RÈGLEMENTS — La Fondation collective Swiss Life pour la prévoyance complémentaire a été instaurée en tant que fondation par acte authentique en date du 18 août 1961.

L'organisation, l'administration et le contrôle de la fondation sont définis dans le cadre d'un règlement d'organisation spécial édicté par le conseil de fondation, conformément aux clauses de l'acte de fondation et en vertu des prescriptions légales applicables aux institutions de prévoyance non enregistrées.

Tout employeur affilié est tenu de constituer une commission de gestion, laquelle veille à la bonne gestion de l'œuvre de prévoyance de l'employeur affilié à la fondation, conformément aux dispositions de l'acte de fondation. Les obligations de la commission de gestion sont définies dans un règlement spécial.

I.4 ORGANE DE GESTION, DROIT DE SIGNATURE — La participation des destinataires telle qu'elle est prévue par la loi est réalisée au niveau de l'œuvre de prévoyance de l'entreprise qui s'affilie. Elle est garantie par les dispositions contractuelles. De plus, outre les organes de la fondation de Swiss Life en tant que société fondatrice, le conseil de fondation veille à une organisation profession-

nelle, compétente et indépendante de la fondation pour assurer la représentation des intérêts des employeurs et des salariés.

CONSEIL DE FONDATION

HEINZ ALLENSPACH — Ancien délégué de l'Union centrale

des associations patronales suisses, Fällanden

ANTON LAUBE — Directeur financier/controller de Suhner Holding AG, Brugg

GIORGIO PELLANDA — Gruppo Ospedaliero Ars Medica, Clinica Sant'Anna, Sorengo

ANDREAS ZINGG — Directeur, Swiss Life, Zurich

HANS-JAKOB STAHEL — Directeur, Swiss Life, Zurich

CLAUDE MAILLARD — Directeur adjoint, Swiss Life, Zurich

DURÉE DU MANDAT — Du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2010

DROIT DE SIGNATURE — Le président, le vice-président ainsi que d'autres membres du conseil de fondation désignés par ce dernier engagent la fondation en signant collectivement à deux.

La gérante, Swiss Life, est autorisée à accorder le droit de signature collective à d'autres personnes pour permettre la gestion des affaires courantes de la fondation.

GÉRANTE — Swiss Life, Zurich, représentée par Raymond A. Kröbl

SIÈGE DE LA FONDATION — General-Guisan-Quai 40, 8002 Zurich

I.5 EXPERTS, ORGANE DE RÉVISION, AUTORITÉ DE SURVEILLANCE

EXPERTS EN PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE — Chr. Wagner, Wagner & Kunz Aktuare AG, Bâle

ORGANE DE RÉVISION — PricewaterhouseCoopers SA, Zurich

AUTORITÉ DE SURVEILLANCE — Office fédéral des assurances sociales (OFAS), Berne

I.6 EMPLOYEURS AFFILIÉS — Au 31 décembre 2009, 2 517 contrats d'affiliation étaient en vigueur (contre 2 675 l'année précédente), 274 contrats ayant été dissous au cours de l'exercice de référence et 116 conclus.

II Membres actifs et bénéficiaires de rentes

	2009	2008
Nombre de membres actifs et membres invalides	12 416	13 112
Nombre de bénéficiaires de rentes de vieillesse	1 695	1 756
Nombre total de membres	14 111	14 868
<i>Nombre de membres actifs par œuvre de prévoyance</i>	<i>4,9</i>	<i>4,9</i>

III Mode de réalisation de l'objectif

L'affiliation à la fondation repose sur la conclusion d'un contrat d'affiliation entre l'employeur et la fondation. L'employeur s'oblige ainsi à assurer, dans le cadre d'un plan, certaines catégories de personnel en faveur desquelles il souhaite garantir des prestations en cas de vieillesse, de décès ou d'incapacité de gain, allant au-delà des prestations obligatoires de la prévoyance professionnelle, en dehors de l'institution de prévoyance selon la LPP. Ces

assurances sont conclues par la fondation auprès de Swiss Life. Le financement est défini séparément pour chaque œuvre de prévoyance affiliée, dans un règlement de prévoyance. Les charges de prévoyance sont financées par l'employeur et les salariés, la part de l'employeur devant être au moins égale au total des cotisations de tous les salariés assurés.

IV Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

Les comptes de la fondation sont présentés selon la norme Swiss GAAP RPC 26. Les comptes annuels donnent une image fidèle de la situation financière au sens de la législation. Conformément à ces dispositions, l'évaluation des actifs se fait, comme auparavant, à leur valeur actuelle à la date de clôture du bilan, sans intégration d'effets de lissage. Par «valeur actuelle», on entend pour l'ensemble des actifs la valeur de marché à la date de clôture du bilan. Les actions Swiss Life Holding détenues par les œuvres de prévoyance sont évaluées à leur valeur boursière au 31 décembre 2009, qui est de 132 francs (contre

72,40 francs au 31 décembre 2008). Les autres actifs indiqués, en particulier les avoirs sur les comptes courants de la fondation auprès de Swiss Life, sont évalués à leur valeur nominale. Le degré de détail du compte d'exploitation est conforme aux dispositions de la norme Swiss GAAP RPC 26.

Sont déterminants les chiffres effectifs avec centimes, bien que ceux-ci ne figurent pas dans le rapport de gestion.

V Risques actuariels, couverture des risques, degré de couverture

V.1 NATURE DE LA COUVERTURE DES RISQUES — Les risques sont entièrement couverts par Swiss Life.

V.2 EXPLICATIONS DES ACTIFS ET DES PASSIFS RÉSULTANT DE CONTRATS D'ASSURANCE — Les créances sur Swiss Life sont composées en majorité des avoirs sur les comptes courants des œuvres de prévoyance auprès de Swiss Life (cotisations payées d'avance, réserves d'excédent et fonds libres), qui sont évalués à leur valeur nominale.

Le poste «Avoirs en titres des œuvres de prévoyance» englobe les actions de Swiss Life Holding qui sont revenues à la fondation après la transformation de l'ex-Rentenanstalt en Swiss Life et l'exercice des droits de souscription préférentiels lors des augmentations de capital (cf. partie VI.1 de la présente annexe).

V.3 ÉVOLUTION DE LA RÉSERVE MATHÉMATIQUE — La réserve mathématique des assurances conclues par la fondation auprès de Swiss Life sur la base des contrats d'assurance vie collective ne figure pas dans le bilan de la fondation.

En millions de CHF

	2009	2008
ÉTAT DE LA RÉSERVE MATHÉMATIQUE DES ACTIFS AU 1.1.	997,5	1 018,1
Augmentations	201,4	204,3
Diminutions	- 172,7	- 224,9
ÉTAT DE LA RÉSERVE MATHÉMATIQUE DES ACTIFS AU 31.12.	1 026,2	997,5
ÉTAT DE LA RÉSERVE MATHÉMATIQUE DES BÉNÉFICIAIRES DE RENTES AU 1.1.	157,6	162,0
Augmentations	12,0	7,8
Diminutions	- 11,1	- 12,3
ÉTAT DE LA RÉSERVE MATHÉMATIQUE DES BÉNÉFICIAIRES DE RENTES AU 31.12.	158,5	157,6
ÉTAT DE LA RÉSERVE MATHÉMATIQUE DES INVALIDES AU 1.1.	27,9	28,4
Augmentations	7,3	5,3
Diminutions	- 6,4	- 5,8
ÉTAT DE LA RÉSERVE MATHÉMATIQUE DES INVALIDES AU 31.12.	28,8	27,9
ÉTAT DE LA RÉSERVE MATHÉMATIQUE (TOTAL) AU 1.1.	1 183,0	1 208,5
Augmentations	220,7	217,5
Diminutions	- 190,2	- 243,0
ÉTAT DE LA RÉSERVE MATHÉMATIQUE (TOTAL) AU 31.12.	1 213,5	1 183,0

V.4 RÉSULTAT DE LA DERNIÈRE EXPERTISE ACTUARIELLE — Les risques vieillesse, décès et invalidité ainsi que le risque de placement sont entièrement couverts par Swiss Life, ce qui permet de renoncer à l'établissement périodique d'expertises actuarielles, puisque c'est le tarif d'assurance vie collective de Swiss Life tel qu'il a été approuvé par l'autorité de surveillance des assurances qui est appliqué pour chaque contrat conclu.

V.5 BASES TECHNIQUES ET AUTRES HYPOTHÈSES SIGNIFICATIVES SUR LE PLAN ACTUARIEL — C'est le tarif d'assurance vie collective de Swiss Life tel qu'il a été approuvé par l'autorité de surveillance des assurances qui est appliqué à tout le portefeuille. Les taux d'intérêt tech-

nique en vigueur sont compris entre 2,5 et 3,5% en fonction des différentes générations de tarifs. Le tarif d'assurance vie collective et le taux d'intérêt technique sont restés inchangés en 2009. Les avoirs de vieillesse ont été rémunérés en 2009 au taux de 1,75%.

V.6 DEGRÉ DE COUVERTURE — Le degré de couverture traduit le rapport entre la fortune disponible et le capital de prévoyance nécessaire. Tous les risques d'assurance et de placement sont couverts intégralement par Swiss Life et ce, à tout moment.

V.7 RÉSULTAT 2009, EXCÉDENT — Pour les assurances relevant du domaine de la prévoyance professionnelle, une comptabilité séparée est tenue. Le compte d'exploitation des activités d'assurance collective repose sur les comptes statutaires des activités suisses, établis conformément au Code des obligations suisse (CO). Il constitue la base de calcul du taux de rétrocession minimal de 90% (pourcentage minimum de reversement des excédents) et sert à déterminer l'attribution des parts d'excédent. Au moins 90% des excédents doivent être utilisés en faveur des contrats. Ces excédents sont utilisés pour financer tous les frais liés aux prestations d'assurance, les frais de gestion occasionnés et les coûts de constitution de réserves forfaitaires (par exemple les réserves de fluctuation). Le montant résiduel est alloué au fonds d'excédents.

Chaque année, les parts d'excédent provenant du fonds d'excédent sont octroyées aux œuvres de prévoyance. Ces parts sont toujours dues au début de l'année d'assurance

suivant l'année de leur réalisation et portent intérêt jusqu'à ce qu'elles soient utilisées. La part d'excédent qui revient aux œuvres de prévoyance leur est communiquée chaque année.

Sauf décision divergente de la commission de gestion, la procédure appliquée pour la part d'excédent est la suivante: la part d'excédent est répartie entre les personnes assurées (quotes-parts) d'après une clé prédéfinie. Cette clé tient compte de la source de la part d'excédent (produit du processus d'épargne, de risque et de frais) et est déterminée sur la base d'une pondération correspondante.

La quote-part déterminée pour chaque personne exerçant une activité lucrative lui est attribuée au jour déterminant suivant la communication et est utilisée pour augmenter son avoir de vieillesse surobligatoire.

VI Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

VI.1 AVOIRS EN TITRES DES ŒUVRES DE PRÉVOYANCE — Selon le poste Avoirs en titres des œuvres de prévoyance auprès de Swiss Life, la Fondation collective Swiss Life pour la prévoyance complémentaire détient des actions de Swiss Life Holding, qu'elle a reçues gracieusement lorsque l'ancienne Rentenanstalt/Swiss Life est passée du statut de société coopérative à celui de société anonyme au 1er juillet 1997. Elle détient également des actions de Swiss Life Holding qui résultent de l'exercice des droits de souscription préférentiels par les œuvres de prévoyance à l'occasion des augmentations de capital de Swiss Life Holding qui ont eu lieu en novembre 2002 et en mai/juin 2004. La Fondation collective Swiss Life pour la prévoyance complémentaire est propriétaire de ces actions, qui sont toutefois attribuées aux différentes œuvres de prévoyance.

Seul l'organe de gestion de chaque œuvre de prévoyance est habilité à décider de l'affectation de ces éléments de fortune; la fortune considérée juridiquement comme fonds libres de la fondation doit également être employée

en conséquence. Au 31 décembre 2009, la valeur boursière de l'action de Swiss Life Holding était de 132 francs (contre 72,40 francs au 31 décembre 2008).

VI.2 INFORMATIONS RELATIVES AUX PLACEMENTS DE SWISS LIFE POUR LA RÉSERVE MATHÉMATIQUE — Les informations suivantes reposent sur les données de Swiss Life et ne sont pas soumises à la vérification effectuée par l'organe de révision de la Fondation collective Swiss Life pour la prévoyance complémentaire.

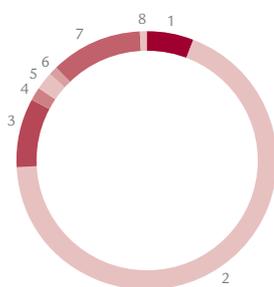
La réserve mathématique est placée dans le cadre du fonds de sûreté collectif de Swiss Life pour la prévoyance professionnelle. Cette réserve mathématique n'est pas un placement de la fondation. Swiss Life garantit la régularité du placement des fonds ainsi que le respect des restrictions imposées par les prescriptions légales.

Des informations détaillées figurent dans le compte d'exploitation 2009 des affaires d'assurance collective de Swiss Life.

Le graphique montre comment Swiss Life a réparti les fonds de la prévoyance professionnelle entre les différentes catégories de placement.

Détails du portefeuille de placements Swiss Life de Swiss Life dans le domaine de la prévoyance professionnelle

TOTAL 100%



1	Liquidités et dépôts à terme	5.97%
2	Titres à revenu fixe	68.41%
3	Hypothèques et autres créances nominales	8.45%
4	Actions et parts de fonds de placement	1.66%
5	Private Equity et Hedge Funds	2.33%
6	Placements dans des participations	1.05%
7	Immeubles	11.33%
8	Autres placements	0.80%

VII Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

VII.1 EXPLICATIONS RELATIVES AU COMPTE D'EXPLOITATION – Le poste Parts aux bénéficiaires des assurances comprend les excédents des assurances attribués par Swiss Life, qui sont d'une part portés au crédit des œuvres de prévoyance et d'autre part employés en faveur des destinataires, sous la forme de rentes supplémentaires, conformément à l'art. 68a LPP.

Les Charges d'assurance comprennent l'ensemble des primes et versements uniques payés par la fondation à Swiss Life pour les assurances conclues.

Le Résultat net de l'activité d'assurance est la somme des postes Total des apports provenant de cotisations et prestations d'entrée, Total des dépenses relatives aux prestations et versements anticipés, Total de la constitution de capitaux de prévoyance et de réserves de contributions, Total des produits de prestations d'assurance et Total des charges d'assurance. L'excédent des charges de 2009, qui se chiffre à 6 963 francs, est inclus dans le poste Autres produits.

En ce qui concerne les actions de Swiss Life Holding détenues par les œuvres de prévoyance, les postes Plus-values réalisées sur les titres, Moins-values réalisées sur les titres,

Plus-values latentes sur les titres et Moins-values latentes sur les titres sont indiqués. Il n'y a pas eu de versement de dividende durant l'exercice. Le produit du remboursement de la valeur nominale de 5 francs par action a été porté au crédit du compte «Fortune libre de la fondation» en juillet 2009. La différence des quatre postes, qui figure sous Constitution de réserves due aux résultats des titres pour les œuvres de prévoyance, constitue le débit du résultat en titres de Swiss Life pour les œuvres de prévoyance affiliées (résultat en titres débité). La hausse du résultat des titres par rapport à celui de l'année précédente s'explique dans une large mesure par la progression des plus-

values latentes sur les actions de Swiss Life Holding encore détenues. Les ventes d'actions n'ont pas engendré de frais d'administration des titres pour la fondation.

Le poste Autres charges comprend d'une part les frais auxquels la fondation doit faire face ainsi que les pertes sur débiteurs, et d'autre part des montants transmis à Swiss Life résultant de frais EPL ou de réserves pour l'impôt à la source. Les mêmes montants apparaissent au poste Autres produits.

VII.2 PRESTATIONS RÉGLEMENTAIRES – Les prestations réglementaires se subdivisent comme suit:

En CHF

	2009	2008
RENTES DE VIEILLESSE		
Rentes de vieillesse	12 370 144	13 125 977
Rentes complémentaires aux rentes de vieillesse	495 453	397 881
Rentes certaines	162 168	230 232
Rentes pour enfants de personne retraitée	-	-
TOTAL DES RENTES DE VIEILLESSE	13 027 766	13 754 089
RENTES DE SURVIVANTS		
Veuves et veufs	3 670 419	3 629 823
Rentes complémentaires aux rentes de survivants	101 911	98 973
Rentes d'orphelin	71 314	38 972
TOTAL DES RENTES DE SURVIVANTS	3 843 644	3 767 768
RENTES D'INVALIDITÉ		
Rentes d'invalidité	3 704 808	4 175 957
Rentes pour enfants d'invalidité	11 556	25 971
TOTAL DES RENTES D'INVALIDITÉ	3 716 364	4 201 928
AUTRES PRESTATIONS RÉGLEMENTAIRES		
Exonérations de cotisation en cours	1 701 112	1 746 491
Intérêts moratoires sur les prestations	868 329	1 120 687
TOTAL DES AUTRES PRESTATIONS RÉGLEMENTAIRES	2 569 440	2 867 178
PRESTATIONS EN CAPITAL À LA RETRAITE		
Prestations en capital en cas de retraite ordinaire	50 675 587	48 225 865
Prestations en capital en cas de retraite anticipée	15 970 850	20 898 334
TOTAL DES PRESTATIONS EN CAPITAL À LA RETRAITE	66 646 438	69 124 200
PRESTATIONS EN CAPITAL EN CAS DE DÉCÈS ET D'INVALIDITÉ		
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité	4 939 200	3 357 292
Valeurs de restitution	-	-
Prestation en capital de veuf ou de veuve	4 391 796	277 877
TOTAL DES PRESTATIONS SOUS FORME DE CAPITAL EN CAS DE DÉCÈS ET D'INVALIDITÉ	9 330 996	3 635 169
TOTAL DES PRESTATIONS RÉGLEMENTAIRES	99 134 647	97 350 331

VII.3 FRAIS – La Fondation collective Swiss Life pour la prévoyance complémentaire est intégralement réassurée auprès de Swiss Life. Cette couverture ne concerne pas seulement les risques actuariels, mais également la gestion. Les cotisations pour frais de gestion des œuvres de prévoyance affiliées correspondent exactement aux primes pour frais de gestion qui sont transmises à Swiss Life. Les éventuelles pertes en matière de frais sont couvertes par Swiss Life.

Le poste Primes pour frais de gestion ne contient aucun frais de gestion de fortune. Swiss Life publie un résultat net des placements. Le compte d'exploitation des affaires d'assurance vie collective pour la Suisse (www.swisslife.ch/comptedexploitationlpp) présente quant à lui le détail des frais de gestion de fortune. Il est communiqué aux œuvres de prévoyance affiliées dans le cadre du rapport annuel individuel remis à chaque client.

	2009	2008
Frais généraux de gestion	5 636 795	5 278 949
Frais pour le marketing et la publicité ¹	1 489 368	2 177 194
TOTAL DES FRAIS	7 126 163	7 456 143

¹ Ce poste inclut également les coûts de prospection et de suivi des clients, notamment les indemnités uniques ou périodiques des courtiers et du service externe.

VII.4 ÉVOLUTION DES RÉSERVES D'EXCÉDENTS

En CHF	2009	2008
ÉTAT DES RÉSERVES D'EXCÉDENT AU 1.1.	14 118 384	9 632 407
Augmentation due à nouveaux capitaux (conclusions de contrat)	-	-
Augmentation par transfert	513 966	360 708
Augmentation par versement	3 902	18 652
Accroissement dû à prestation provenant de réserves d'excédent	-	12 733 255
Augmentation due à des prestations	-	-
Augmentation par perte sur débiteurs / prestation de faveur	-	-
Intérêts crédités	66 454	322 987
TOTAL DES AUGMENTATIONS	584 323	13 435 602
Diminution pour le paiement de cotisations	-14 883	-97 767
Diminution due à dissolution de contrat	-730 906	-1 608 742
Diminution pour l'augmentation de prestations	-9 528 109	-6 401 376
Diminution due à un transfert	-587 535	-841 740
TOTAL DES DIMINUTIONS	-10 861 433	-8 949 625
ÉTAT DES RÉSERVES D'EXCÉDENT AU 31.12.	3 841 274	14 118 384

VII.5 ÉVOLUTION DES RÉSERVES DE CONTRIBUTION DE L'EMPLOYEUR (RCE)

En CHF

	2009	2008
ÉTAT DES RÉSERVES DE CONTRIBUTIONS DE L'EMPLOYEUR AU 1.1.	19 419 206	17 430 138
Augmentation due à nouveaux capitaux (conclusions de contrat)	193 887	208 771
Augmentation par transfert	717 985	572 694
Augmentation par versement	6 402 193	5 298 228
Intérêts crédités	243 416	379 223
TOTAL DES AUGMENTATIONS	7 557 481	6 458 916
Diminution pour le paiement de cotisations	-2 777 921	-2 159 842
Diminution due à dissolution de contrat	-692 031	-1 939 027
Diminution pour l'augmentation de prestations	-40 501	-
Diminution due à un transfert	-1 470 072	-370 979
TOTAL DES DIMINUTIONS	-4 980 525	-4 469 848
ÉTAT DES RÉSERVES DE CONTRIBUTIONS DE L'EMPLOYEUR AU 31.12.	21 996 162	19 419 206

VII.6 ÉVOLUTION DES FONDS LIBRES

En CHF

	2009	2008
ÉTAT DES FONDS LIBRES AU 1.1.	15 444 322	13 793 377
Augmentation due à nouveaux capitaux (conclusions de contrat)	32 067	73 490
Augmentation par transfert	2 116 164	875 386
Augmentation par versement	227 183	4 980 263
Intérêts crédités	226 592	329 190
TOTAL DES AUGMENTATIONS	2 602 006	6 258 328
Diminution pour le paiement de cotisations	-93 902	-116 712
Diminution due à dissolution de contrat	-1 087 679	-1 943 104
Diminution pour l'augmentation de prestations	-1 721 479	-1 588 206
Diminution due à un transfert	-421 747	-959 361
TOTAL DES DIMINUTIONS	-3 324 808	-4 607 383
ÉTAT DES FONDS LIBRES AU 31.12.	14 721 521	15 444 322

VIII Prescriptions de l'autorité de surveillance

Il n'y a pas de prescriptions de l'autorité de surveillance.

IX Autres informations relatives à la situation financière

Au mois de mai 2008, les membres des conseils de fondation respectifs de

- la Zürcher Gemeinschaftsstiftung der Schweizerischen Lebensversicherungs- und Rentenanstalt zur Förderung der Personalfürsorge, Zurich,
- la Berner Gemeinschaftsstiftung der Schweizerischen Lebensversicherungs- und Rentenanstalt zur Förderung der Personalfürsorge, Berne,
- la Fondation commune de la Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine pour encourager la prévoyance en faveur du personnel des entreprises en Suisse romande et au Tessin, Lausanne,
- Completa-fondation collective de La Suisse, Société d'assurances sur la vie, Lausanne
- la Fondation collective interprofessionnelle VAUDOISE ASSURANCES, Lausanne,

ont approuvé la fusion desdites fondations sur la base du bilan de fusion arrêté au 1^{er} janvier 2008. Il s'agit d'une fusion par absorption au sens de la loi sur la fusion, la scission, la transformation et le transfert de patrimoine (loi sur la fusion, LFus). La Zürcher Gemeinschaftsstiftung der Schweizerischen Lebensversicherungs- und Rentenanstalt zur Förderung der Personalfürsorge a repris au

1^{er} janvier 2008 les actifs et les passifs de la Berner Gemeinschaftsstiftung der Schweizerischen Lebensversicherungs- und Rentenanstalt zur Förderung der Personalfürsorge, Berne, de la Fondation commune de la Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine pour encourager la prévoyance en faveur du personnel des entreprises en Suisse romande et au Tessin, Lausanne, de Completa - fondation collective de La Suisse, Société d'assurances sur la vie, Lausanne, et de la Fondation collective interprofessionnelle VAUDOISE ASSURANCES, Lausanne. Après que l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) a rendu sa décision le 10 octobre 2008, aucune opposition n'a été formée pendant le délai de recours de 30 jours. La fusion a été communiquée au bureau du registre du commerce du canton de Zurich en décembre 2008. Elle a déployé ses effets à partir du moment de son inscription au registre du commerce, qui a eu lieu ensuite. Suite à la fusion, la Zürcher Gemeinschaftsstiftung der Schweizerischen Lebensversicherungs- und Rentenanstalt zur Förderung der Personalfürsorge, Zurich, a été renommée «Fondation collective Swiss Life pour la prévoyance complémentaire» le 1^{er} janvier 2009. Les droits et prétentions des destinataires des cinq fondations collectives fusionnées ont été intégralement maintenus.

X Evénements survenus après la clôture du bilan

Aucun événement d'une importance capitale pour l'appréciation des présents comptes n'est survenu après la clôture du bilan.

Zurich, le 1^{er} mai 2010

Fondation collective Swiss Life pour la prévoyance complémentaire

Andreas Zingg
Président

Raymond A. Kröbl
Gérant

Rapport de l'organe de contrôle



PricewaterhouseCoopers SA
Birchstrasse 160
Postfach
8050 Zürich
Téléphone +41 58 792 44 00
Fax +41 58 792 44 10
www.pwc.ch

Rapport de l'organe de contrôle
au Conseil de fondation de la
Fondation collective Swiss Life pour
la prévoyance complémentaire
Zürich

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons vérifié la légalité des comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe), de la gestion et des placements de la Fondation collective Swiss Life pour la prévoyance complémentaire pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2009.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, de la gestion et des placements incombe au conseil de fondation, alors que notre mission consiste à les vérifier et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la comptabilité, à l'établissement des comptes annuels, aux placements et aux principales décisions en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. La vérification de la gestion consiste à constater si les dispositions légales et réglementaires concernant l'organisation, l'administration, le prélèvement des cotisations et le versement des prestations ainsi que les prescriptions relatives au principe de loyauté dans la gestion de fortune sont respectées. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels, la gestion et les placements sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

Roland Sauter
Expert-réviseur
Réviseur responsable

Michael Bührlé
Expert-réviseur

Zürich, le 11 mai 2010

Annexe:

- comptes annuels en allemand (bilan, compte d'exploitation et annexe)

Impressum

Le rapport de gestion de la Fondation collective Swiss Life pour la prévoyance complémentaire est publié en allemand et en français. En cas de divergence entre le texte original allemand et la traduction française, c'est la version allemande qui fait foi. La reproduction, même partielle, n'est autorisée qu'avec mention de la source.

EDITEUR – Swiss Life, Zurich

PHOTOS – Caspar Martig, Wabern

PRODUCTION – Management Digital Data AG,
Schlieren, Zurich

IMPRESSION – NZZ Fretz AG, Schlieren, Zurich

© Swiss Life, 2010



SwissLife
L'avenir commence ici.

Swiss Life
General-Guisan-Quai 40
Case postale 2831
CH-8022 Zurich
www.swisslife.ch